

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013

L'an deux mille treize le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÈNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, RÉGIS, Messieurs ANDREU, CABROL, DAVID, FÉDOU, GUSTAVE, MALET, MÉDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme ROCA à Mme LAPORTE, Mr IZART à Mr CABROL.

Monsieur ANDREU donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 avril 2013, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MÉDINA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Répartition du nombre de délégués au conseil communautaire de la C.C.C.B. pour 2014.
- Convention de maîtrise d'ouvrage avec TISSEO pour la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus.
- Réalisation d'un emprunt.
- Modification des tarifs de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire.
- Demandes de subventions.
- Création et renouvellement de postes.
- Modification de la délibération pour l'acquisition d'une bande de terre chemin Massebiau.
- Questions diverses.

1/ REPARTITION DU NOMBRE DE DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCCB POUR 2014

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer, dès à présent, le nombre et la répartition des sièges des conseils communautaires applicables à l'issue des élections municipales de 2014.

En vertu de sa strate démographique, la CCCB dispose de 26 sièges au minimum avec possibilité de majorer de 25%, soit au maximum de 32 sièges.

Cette répartition peut être fixée :

Par accord amiable : avec la majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des conseils représentant les 2/3 de la population.

A défaut d'accord amiable : Le nombre de sièges à pourvoir est fixé par le tableau défini à l'article L5211-6-1 III en fonction de la taille démographique de l'EPCI et répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec minimum 1 siège par commune.

Monsieur le Maire présente le tableau de répartition des sièges par commune en tenant compte de leur population INSEE au 1^{er} janvier 2013 et de la majoration de 25% de sièges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, au regard de la population réelle de la commune valide le nombre de 30 sièges au sein du conseil communautaire de la CCCB et approuve la proposition de répartition suivante par commune effectuée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- Castelmaurou : 6 sièges
- Labastide St Sernin : 3 sièges
- Montberon : 4 sièges
- Pechbonnieu : 7 sièges
- Rouffiac : 3 sièges
- Saint-Geniès Bellevue : 4 sièges
- Saint Loup Cammas : 3 sièges.

2/ CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC TISSEO POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE POINTS D'ARRET DE BUS

Afin de mettre en œuvre les travaux de mise en accessibilité, TISSEO-SMTC propose de mettre en place avec la commune une co-maitrise d'ouvrage et un co-financement définis dans une convention.

Chaque opération fait l'objet d'une estimation financière préalable sur la base du programme de travaux défini.

La Mairie engage les études, les fait valider par TISSEO et lance les marchés. Le suivi des travaux et la réception des ouvrages se font en collaboration.

La commune avance le financement et se fait rembourser par Tisséo, aussi bien en ce qui concerne les travaux que les études.

Monsieur FÉDOU rappelle les études qui ont été réalisées à ce jour.

Seuls les travaux de l'arrêt RD61/rue Victor Hugo sont prêts à être entrepris.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

3/ REALISATION D'UN EMPRUNT

Afin de financer l'achat du tracteur et de la débroussailleuse, le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat de prêt avec le crédit agricole pour un montant de 30 000 euros sur 5 ans au taux de 2,70%.

4/ MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur CABROL expose les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2013, d'une part en raison de l'augmentation du prix du repas par le traiteur et d'autre part en raison de la modification des horaires de l'accueil périscolaire.

Ces nouveaux tarifs sont validés par le Conseil Municipal.

5/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Général concernant les dossiers suivants :

Acquisition d'un tracteur et d'une débroussailleuse :	50 000,00 € HT
Réfection du toit de l'église.....	35 518,10 € HT
Réaménagement de l'aire de jeux du Parc'ourir.....	7 172,54 € HT

6/ CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

- La création de trois postes d'Adjoint d'Animation pour surcroît d'activités pour l'Accueil de Loisirs. Les agents seront payés en fonction du nombre d'heures effectuées.
- La création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade.
- La création d'un poste d'Adjoint technique occasionnel pour 6 mois pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs pour 30 heures hebdomadaires.

7/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRE CHEMIN MASSEBIAU

Il conviendrait de modifier la délibération du 25 juin 2012. En effet, la cession de la bande de terre le long du Chemin doit se faire à l'euro symbolique et non pas à titre gratuit.

Accord du Conseil Municipal.

8/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Montée en débit internet

Monsieur FÉDOU nous expose la partie de foncier qui serait à acquérir à la jonction du chemin des Bordettes et de l'avenue Bellevue pour l'implantation de la structure nécessaire. Deux solutions ont été présentées par l'opérateur Orange : un bâtiment à construire de 25^{m2} environ ou la pose d'un shelter. Cette dernière option a l'avantage de pouvoir recevoir des modules supplémentaires. Le Conseil Municipal opte pour la solution de la pose d'un shelter.

b/ Agenda 21

Monsieur le Maire fait le point sur le fonctionnement de la commission extra-municipale Agenda 21. Il a été constaté que malgré le travail accompli, la problématique d'un réel manque de pilotage se pose. Une réflexion devra être engagée afin de ne pas retarder les actions décidées par le Conseil Municipal.

c/ Rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires décidés sont : 9h00-12h / 14h00-16h15 et le mercredi 9h-12h. L'accord officiel a été donné par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et les parents d'élèves ont été aussitôt prévenus par un courrier de la Mairie.

Les équipes chargées du périscolaire finalisent l'organisation de l'accueil.

d/ Détours en ciné-court

Monsieur Le Maire remercie tous les bénévoles qui contribuent à faire de cette manifestation un des évènements culturels majeurs de la commune.

e/ Diaporamas

Le Conseil Municipal s'est terminé par la projection de deux diaporamas, l'un présentant une sélection des photos prises par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes dans le cadre de leur projet « Photographions St Genies » et l'autre relatant la soirée K'baret organisée par les animateurs de l'accueil de loisirs avec les enfants du CLAE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.